

Section disciplinaire du Conseil académique de l'université de Poitiers compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants

Arrêté de composition à compter du 26 janvier 2024

La Présidente de la Section disciplinaire

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers, notamment l'article 30 ;
- Vu la délibération n° CAC Plénier 20201215-03 du Conseil académique plénier de l'université de Poitiers en date du 15 décembre 2020 portant avis favorable à la majorité à l'élection des représentants du Conseil académique à la Section disciplinaire des enseignants-chercheurs et des enseignants ;
- Vu l'élection de Madame Laurence LETURMY à la présidence de la Section disciplinaire, le 24 février 2021 ;
- Vu l'élection de Monsieur Julien MICHEL à la suppléance de la présidence de la Section disciplinaire, le 24 février 2021 ;
- Vu la délibération n° 2023-05-11-04 du Conseil académique restreint de l'université de Poitiers en date du 11 mai 2023 portant élection de Monsieur Aubin PENNA au titre du collège 2°, à la suite de la vacance d'un siège ;
- Vu la délibération n° CACP 20240125_02 du Conseil académique plénier de l'université de Poitiers en date du 25 janvier 2024 portant élection de Madame Lucie AMIR et de Monsieur Kouami COUAO-ZOTTI au titre du collège 3° ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Composition

Collège 1° - Professeurs des universités ou personnels assimilés :

Monsieur	CLAEYS Antoine
Madame	GIL Sandrine
Madame	LETURMY Laurence, <i>Présidente</i>
Monsieur	MICHEL Julien, <i>Suppléant</i>

Collège 2° - Maîtres de conférences ou personnels assimilés :

Madame	LAVAL Florence
Madame	MARIVINGT-MOUNIR Cécile
Monsieur	PENNA Aubin
Monsieur	VINCENT Alexandre

Collège 3° - Représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires :

Madame	AMIR Lucie, <i>ATER</i>
Monsieur	COUAO-ZOTTI Kouami, <i>ATER</i>
Monsieur	LE CORFEC Kristof
Madame	MICHEL Anne-Céline

Article 2 : Publicité et exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 26 janvier 2024

La Présidente de la Section disciplinaire du Conseil académique de l'université de Poitiers compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants,

Laurence LETURMY

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by 'll' and a horizontal line extending to the right.